

L'an deux mille dix-huit et le dix-sept décembre à 19 h 00 le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Gilles COUTURE, Maire.

Absents excusés : LE LIARD Denis, LAPORTERIE Odile, CARBILLET Dominique, LARRAT Jean-Louis.

Le compte-rendu de la réunion du 26 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Mr le Maire demande au conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Procédure salle polyvalente

Le conseil municipal accepte cette proposition.

I - INFORMATIONS DIVERSES

1) C.C.C.T. :

- a) **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.** Une réunion est fixée à Geaune le 14 janvier prochain à 10 h 00.
- b) **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.** Le conseil a pris connaissance du compte rendu de la réunion de suivi.
- c) Le Président et les Vice-Présidents se réuniront fin décembre pour réfléchir sur les orientations budgétaires 2019. Ce budget va être compliqué à établir compte tenu des résultats 2018. Il est possible que les impôts soient augmentés pour obtenir l'équilibre.
- d) **C.I.A.S.** La subvention d'équilibre s'élève à environ 1,6 million d'Euros.

2) Maison de Services au Public

Une réunion présentant le bilan d'activités. Bilan très positif à Geaune. Mr le Maire va proposer à la Mission Locale Landaise de tenir ses permanences dans ce lieu d'accueil du public.

3) Association des Communes Jumelées de Nouvelle Aquitaine

Une réunion s'est tenue afin de présenter ses activités. Elle œuvre, notamment, en faveur des échanges à destination des jeunes générations entre pays au travers d'aides financières. La cotisation annuelle est de 64,50 €. Il conviendra d'étudier une possible adhésion.

4) Procédure salle polyvalente

Mr le Maire présente un bilan de la procédure, notamment financière. Il prendra contact avec Me FERRANT, avocat de la commune afin d'avoir des précisions sur les possibilités de poursuivre sur le volet de l'assureur de la partie adverse.

5) SYDEC : étude opportunité en cours.

II - PERSONNEL ADMINISTRATIF

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le CCAS de Geaune a été dissous et la compétence transmise au CIAS de la Communauté de Communes Chalosse Tursan. A compter du 7 janvier 2019, l'agent, employée auparavant par le CCAS, aura sa résidence administrative à Saint-Sever 3 jours par semaine. Cela implique donc une réorganisation du service administratif du secrétariat de mairie. Mercredi 19 le maire, les adjoints et les secrétaires examineront les possibilités de réorganisation. Mr le Maire pense d'ores et déjà qu'il faudra fermer le secrétariat le samedi matin.

III - DÉCISION MODIFICATIVE

Afin de régler la participation aux frais de fonctionnement du SIVU des écoles du Tursan de décembre et du matériel de

sécurité pour le personnel technique, pour un montant de 1 350 €, à financer par les dépenses imprévues.

IV - RÉGLEMENT GÉNÉRAL DE PROTECTION DES DONNÉES

Remplace la loi « Informatique et Libertés ». Chaque collectivité doit se mettre en conformité pour la détention de fichiers contenant des données personnelles plus ou moins sensibles. La collectivité doit nommer un délégué à la protection des données. L'ALPI propose une prestation pour la mise en place.

V - PLAN DE RÉFÉRENCE

Une réunion du Comité de Pilotage a validé le cahier des charges. L'appel d'offres sera mis en ligne semaine 51. Le coût prévisionnel de l'étude est de 40 000 €, financé à environ 80 % par la DETR, le Département, la Caisse des Dépôts et Consignations. Le cahier des charges sera transmis aux membres du conseil municipal pour information.

VI - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG

Un dossier est remis à chaque membre du conseil municipal. Il contient un bilan financier des tranches 1 et 2.

D'autre part, des esquisses de projets d'aménagements de la place et de construction d'une halle sont présentés. Ils sont la base d'une réflexion pour la phase 3 de l'opération.

Après discussion, il est convenu qu'une réunion sera organisée courant mars-avril avec les architectes, les représentants du Service départemental de l'architecture et les élus.

VII - DIVERS

- Comité de Jumelage. Présentation d'un bilan financier sommaire des manifestations des 700 ans. L'assemblée générale est fixée au lundi 21 janvier à 18 h 30.
- Repas des Aînés jeudi 20 décembre. 77 inscrits.
- Travail d'Intérêt Général. La commune a été sollicitée pour accueillir une personne.
- Kiné. Il demande l'autorisation d'installer un parquet flottant et de réaliser des travaux de peinture, à ses frais, dans les locaux qu'il occupe au 1^{er} étage. Le conseil émet un avis favorable.
- Comité des fêtes. Un nouveau bureau a été installé. Présidente : Emilie GAYOT. Projet de faire les fêtes sur la Place de l'Hôtel de Ville.
- Incroyables Comestibles. Leurs aménagements ont été dégradés quelques jours après leur installation. Prévoir un panneau d'informations.
- Course Landaise. Le conseil municipal vote une motion en soutien à la Fédération relative à une demande de report du projet de modification du calcul des cotisations sociales des acteurs de la course landaise. S'il était appliqué il mettrait à mal tout ce secteur d'activités.
- Foire du Tursan. Fixée au 23 mars 2019.
- Service à la personne. D'une année à l'autre le nombre d'heures reste stable et ce service est très apprécié. Il est tout à fait complémentaire avec les entreprises privées spécialisées dans l'entretien des parcs et jardins. Cependant,

pour les demandes correspondant à un volume horaire très important, l'accord ne doit pas être systématique, mais après concertation en tenant compte des possibilités du service.

La séance est levée à 21 h 30.

Ont signé au registre :

COUTURE Gilles

BRÈTHES Alain

LACOSTE Gilles

FLOUS Pierre

ARRAGON Dominique

BAILLET Jean-Michel

PLAÏNO David

LE LIARD Denis Excusé

DUFAU Sandrine

GRAMOND Laure

LOCHE Bernard

LAPORTERIE Odile Excusée

DUPUY Sandrine

CARBILLET Dominique Excusée

LARRAT Jean-Louis Excusé